

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 8 JUILLET 2025 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absente : Madame Manon Huard, conseillère, district n° 2

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2025

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2025

4.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2025

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 162, avenue de la Rivière et désigné sous le numéro de lot 4 744 674

5.3 Intention d'achat de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

5.4 Autorisation de signature / Programme d'ententes en patrimoine, volet 4 / Réfection de la toiture et du revêtement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

5.5 Solde comptable à défrayer / Règlements d'emprunt numéro 11930-2019 et 11993-2019 concernant les travaux au centre communautaire

5.6 Rémunération du personnel électoral

5.7 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) de réduire la limite de vitesse maximale sur une partie de la rue Gingras, entre la limite avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la rue de l'Anse-Bellevue

5.8 Octroi de contrat / Contrôle qualitatif / Réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Laboratoires d'expertises de Québec Itée

5.9 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

6. PARTIE INFORMATIVE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

85-07-2025

1. **ORDRE DU JOUR**

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point :

***5.10 Demande au ministère des Transports et de la
Mobilité durable du Québec (MTQ) concernant la
correction du réseau pluvial de la rue Gingras***

86-07-2025

2. **PROCÈS-VERBAL**

2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **CORRESPONDANCE**

3.1 **Liste de la correspondance du mois de juin 2025**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2025 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. **GESTION DES FINANCES**

4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2025**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 juin 2025 et les invite à le consulter.

87-07-2025

4.2 **Adoption des comptes à payer au 30 juin 2025**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2025 totalisant 714 108,02 \$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2025 totalisant une somme de 714 108,02 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

88-07-2025

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 juin 2025;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA, à l'exception du dossier relatif au 664, rue Gingras;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

89-07-2025

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 162, avenue de la Rivière et désigné sous le numéro de lot 4 744 674

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 674, situé au 162, avenue de la Rivière, laquelle vise à régulariser l'implantation d'une résidence à 1,14 m de la ligne de lot avant, à 0,88 m de la ligne latérale droite et à 0,91 m de la ligne latérale gauche, alors que la marge de recul avant minimale est de 3 m et que les marges de recul latérales minimales sont de 1 m;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente demande sont inscrites à l'article 18.3.4 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 26 juin 2025 et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure sur le lot 4 744 674;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 4 de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la présente résolution est transmise à la MRC de La Jacques-Cartier pour fins d'analyse.

II EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 674, situé au 162, avenue de la Rivière.

90-07-2025

5.3 Intention d'achat de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

ATTENDU QUE la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse, située sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, constitue un élément important du patrimoine historique, culturel et paysager de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville a déjà transmis une offre d'achat aux représentants de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse;

ATTENDU QUE cette offre a été acceptée par l'Archidiocèse de Québec; (document en annexe);

ATTENDU QUE la présente résolution vise à formaliser l'intention de la Ville d'acquérir la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac réaffirme son intention d'acquérir la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse, située au 230, rue Gingras.

91-07-2025

5.4 Autorisation de signature / Programme d'ententes en patrimoine, volet 4 / Réfection de la toiture et du revêtement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

ATTENDU QUE la Ville a déposé une offre d'achat afin d'acquérir la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse;

ATTENDU QUE cette offre a été acceptée par l'Archidiocèse de Québec; (document en annexe);

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine, volet 4;

ATTENDU QUE la Ville désire faire des travaux de réfection à la toiture et au revêtement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse;

ATTENDU les estimations déposées par la firme Atelier 4^e Niveau (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine, volet 4 relativement à des travaux de réfection à la toiture et au revêtement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse et à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière, s'il y a lieu;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à défrayer sa part des coûts du projet.

92-07-2025

5.5 Solde comptable à défrayer / Règlements d'emprunt numéro 11930-2019 et 11993-2019 concernant les travaux au centre communautaire

ATTENDU les travaux de construction du centre communautaire qui ont eu lieu en 2019;

ATTENDU le montant total des travaux aux Règlements d'emprunt numéro 11930-2019 et 11993-2019, soit 3 537 208 \$;

ATTENDU QU'il avait alors été prévu de ne pas payer de taxes sur ces travaux puisqu'il était planifié que le centre communautaire soit loué à des fins privées à au moins 50 % du temps de sa disponibilité;

ATTENDU QU'il s'est avéré que le centre communautaire n'est pas loué à des fins privées à au moins 50 % du temps de sa disponibilité;

ATTENDU QU'il y a lieu de payer les taxes qui auraient dû l'être pendant les travaux;

ATTENDU QU'il y a donc un montant de 144 069 \$ à défrayer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE défrayer un solde comptable au montant de 144 069 \$ en ce qui a trait aux travaux qui ont eu lieu au centre communautaire;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

93-07-2025

5.6 Rémunération du personnel électoral

ATTENDU les élections municipales qui auront lieu le 2 novembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler la résolution numéro 182-08-2021 adoptée le 3 août 2021 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la rémunération du personnel soit déterminée, de la façon suivante :

- Président d'élection, adjointe au président d'élection et secrétaire d'élection : salaire horaire à temps simple, après les heures normales de travail seulement, selon les postes occupés à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;
- Toute autre personne embauchée; selon le règlement provincial sur la rémunération du personnel électoral.

QUE cette méthode de rémunération demeure en vigueur jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même la réserve financière pour les élections et le surplus non affecté.

94-07-2025

5.7 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) de réduire la limite de vitesse maximale sur une partie de la rue Gingras, entre la limite avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la rue de l'Anse-Bellevue

ATTENDU QU'une partie de la rue Gingras, entre la limite avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la rue de l'Anse-Bellevue, est sous la juridiction du MTQ;

ATTENDU QUE des préoccupations ont été soulevées par les citoyennes et citoyens concernant la sécurité routière sur ce tronçon, notamment en raison de la vitesse élevée des véhicules;

ATTENDU la pétition des citoyennes et des citoyens concernant la vitesse sur la rue Gingras, sous la juridiction de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a entamé des procédures pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la partie de la rue Gingras sous sa juridiction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'uniformiser la vitesse sur la rue Gingras sur le territoire de Fossambault;

ATTENDU QUE la réduction de la limite de vitesse pourrait contribuer à améliorer la sécurité sur la rue Gingras et à réduire les risques d'accidents;

ATTENDU QUE la Ville souhaite favoriser un environnement sécuritaire et harmonieux pour l'ensemble des usagers de la route, incluant les piétons, les cyclistes et les automobilistes;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac demande officiellement au MTQ de réviser à la baisse la limite de vitesse maximale actuellement en vigueur sur une partie de la rue Gingras sous sa juridiction, et ce, de 50 km/h à 30 km/h;

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires auprès du MTQ.

95-07-2025

5.8 Octroi de contrat / Contrôle qualitatif / Réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Laboratoires d'expertises de Québec ltée

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour procéder à trois demandes d'offres de services, soit Laboratoire d'expertises de Québec ltée, Groupe Géos et Englobe pour le contrôle qualitatif dans le cadre de la réfection citée en rubrique;

ATTENDU les trois (3) soumissions reçues des entreprises Laboratoire d'expertises de Québec ltée, Groupe Géos et Englobe (documents en annexe);

ATTENDU la plus basse soumission reçue de l'entreprise Laboratoire d'expertises de Québec ltée au montant de 37 250 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU les recommandations de la firme ARPO Groupe-conseil inc. (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Laboratoire d'expertises de Québec ltée pour le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls, au montant de 37 250 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt numéro 12690-2025 et le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024 – 2028.

96-07-2025

5.9 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE le congrès annuel de la FQM se tiendra du 25 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Poulin et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à assister au congrès annuel 2025 de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2025.

97-07-2025

5.10 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) concernant la correction du réseau pluvial de la rue Gingras

ATTENDU QU'une partie de la rue Gingras est sous la juridiction du MTQ;

ATTENDU QUE le réseau pluvial de ce secteur présente d'importantes lacunes et que les interventions actuelles, notamment le simple nettoyage, se révèlent inefficaces à long terme, comme en témoignent les phénomènes d'érosion observés depuis plusieurs années sur les emprises;

ATTENDU QUE la Ville estime incohérent d'assumer seule la totalité des coûts liés à la correction du réseau pluvial de la rue Gingras, qui ne relève pas de sa compétence;

ATTENDU l'estimation des coûts reçue de la firme ARPO Groupe-conseil inc. au montant de 433 500 \$, taxes nettes (document en annexe);

ATTENDU QUE la responsabilité de la Ville se limite aux entrées charretières, et qu'elle maintient cette position;

ATTENDU QUE la Ville est néanmoins favorable à encadrer les dimensions des entrées charretières et à s'assurer que toute nouvelle installation respecte les règles de l'art, à condition que les fossés servant de réseau pluvial soient reprofilés avec une pente maximale possible, afin d'assurer un écoulement adéquat et de limiter les impacts négatifs sur le lac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal demande officiellement au MTQ de revoir sa proposition initiale et de prendre en charge les travaux nécessaires à la correction du réseau pluvial déficient d'une partie de la rue Gingras;

QUE cette demande inclue la nécessité de reprofiler les fossés avec une pente adéquate pour assurer un écoulement régulier, tout en respectant les principes de protection environnementale en bordure du lac;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au sous-ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à la Direction régionale de la Capitale-Nationale et au chef du Service de la coordination de l'exploitation, de la Direction générale de la Capitale-Nationale du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La parution du journal « L'Entre-Guillemets » fera relâche en août pour vous revenir le 1^{er} septembre 2025.

6.2 Les activités du mois de juillet

La population est invitée à consulter le calendrier des événements ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour tous les détails concernant les activités du mois de juillet.

6.3 Chapelle du Lac

Les visites guidées sont débutées à la Chapelle du Lac.

6.4 Réfection de la rue du Quai

Monsieur le maire fait la lecture d'une réponse qu'il a adressée à un citoyen afin de résumer la situation concernant la réfection de la rue du Quai.

6.5 Présentation de la CBJC / Centre socioculturel Anne-Hébert

Dans le cadre de son Plan directeur de l'eau, la CBJC tiendra un atelier de discussion sur la navigation de plaisance au Centre socioculturel Anne-Hébert, situé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 9 juillet à 19 h.

6.6 Séance extraordinaire

Une séance extraordinaire aura lieu le 15 juillet prochain à 18 h au Centre communautaire Desjardins.

6.7 Consultation publique intermunicipale

Une consultation publique intermunicipale concernant le lac Saint-Joseph, animée par la Coalition Navigation, se tiendra le 15 juillet prochain à 19 h au Centre communautaire Desjardins. Elle portera sur un projet de réglementation encadrant la navigation de plaisance, qui doit être soumis au gouvernement fédéral.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 26, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les points : 5.3 *Intention d'achat de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse* et 5.4 *Autorisation de signature / Programme d'ententes en patrimoine, volet 4 / Réfection de la toiture et du revêtement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse.*
2. Le panneau d'arrêt obligatoire au coin des rues du Quai et Gingras.
3. La sécurité routière et la présence de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville.
4. La sécurité municipale.
5. L'angle de vision à l'intersection des rues des Catamarans et Gingras.

Fin de la période de questions à 20 h 09.

98-07-2025

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 09.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA